

## Arrêté du Maire

N° 2026-216/AG

Nous, Maire de la Ville de Montbéliard,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2212.1, L2213.1 et L2213.2,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R.110-1, R.110-2, R.325-12 à R.325-52, R.411-1 à R.411-7, R.411-25, R.411-26 et R.417-1 à R.417-13,

Vu la demande de l'entreprise RODRIGUEZ PÈRE ET FILS SARL – 1 rue de la Libération – 70290 PLANCHER BAS, en date du lundi 16 mars 2026,

Vu l'arrêté municipal n° 2026-198/AG du mercredi 11 mars 2026,

Et afin de permettre le bon déroulement des travaux de réparation d'une descente de chéneau 24 rue de Belfort, tout en assurant la sécurité des usagers.

**Objet : Circulation et stationnement 24 rue de Belfort – Travaux RODRIGUEZ PÈRE ET FILS SARL**

Arrêtons,

### Article 1 :

L'arrêté municipal n° 2026-198/AG en date du mercredi 11 mars 2026 est prorogé jusqu'au mardi 17 mars 2026.

### Article 2 :

Toutes les signalisations nécessaires seront mises en place par l'entreprise RODRIGUEZ PÈRE ET FILS SARL - 1 rue de la Libération - 70290 PLANCHER BAS, chargée de l'exécution des travaux.

### Article 3 :

Madame la Directrice Générale des Services de la Collectivité et Monsieur le Commissaire Central de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montbéliard, le mardi 17 Mars 2026

Le Maire

Affiché le : 17/03/2026



*Marie-Noëlle Biguinet*

**Marie-Noëlle BIGUINET**

Notifié le :

Le Maire,

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois.